SERVICE DU TERRITOIRE



Avertissement:

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

• **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

• Le vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 244788

11	VIS D'ENQUETE		Reference com	nunale 8075			200		
n	ées générales		Compétence M ou ME (*)	(ME) Munici	pale Etat	LESIS ME	Name of		
	Commune (*) :	Nyon							
	Lieu-dit :	Centre-ville							
	et/ou adresse (*)	Rue de la Gare 36							
	Coordonnées (E / N) (*) :	2507474 / 1137605 (cool	rdonnées moyennes de l'ouvi	age. par exemp	le: 2549170 / 11	61250)			
	No de parcelles (*):	1277	,						
	No ECA:	406		4					
	Note recen, architectural :	4							
·	urs (si plusieurs, ajouter en pag	ne n* 14)				C - 3001			
	Propriétaire (*) :								
	Nom, Prénom :						17.		15
	Adresse :						¥		
	NPA / Localité :								
	Promettant acquéreur			Raison soc	ialo :				
	Nom, Prénom :			Tél :				27	
	Adresse :			E-mail:					
	NPA / Localité			C-IIIaii .					
	Droit distinct et permane	ent :					5		
	Nom, Prénom :			Raison soc	iale:				
	Adresse:		*	Tél:					
	NPA / Localité :		P	E-mail :					
	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)								
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénie	ur [] Exception art, 106 L	ATC	- 3				
	Nom, Prénom	GAILLE, LAURENT		N° REG		32 572			
	Profession	Architecte		8.					
	Raison sociale	BUNQ SA		E-mail	info@bunq.	ch			
	Adresse	Rue Saint-Jean 32		Tél	+41 2:1 601	19 10			
	NPA / Localité :	1260 NYON		Fax:					
	Nature des travaux princ	cipale (*) ; (une seule coch	e possible)						
	Adjunction		Agrandissement			[X] Changemen	t / nouvelle des	tination des l	locaux
	Construction nouvelle		Démolition partielle			□ Démolition to	otale		
	☐ Reconstruction après o	démolition	Reconstruction aprè	s incendie		☐ Rénovation :	otale		
	Transformation(s)	· 							
	Description de l'ouvrage	· (*) :							
		d'un local commercial en	restaurant + transformatio	n intáriaura		95			

03.10.2025

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102 1 et 102.2) (*) :	∐ Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	[X]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13;	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	ப் [']
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b)	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO	NO.
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	∐ Oui [X] Non

B. Ri	ENSEIGNEMENTS COM	PLEMENTA	IRES A L'AVIS D'ENQUETE					
20	Maitre de l'ouvrage (*)							
	O4 Office fédéral des communes des communes des communes des communes des communes de comm	constructions routes (OFRC public d'un ca		des EPF	a. (a.			
	22 Institution de prévo 23 Caisse maladie, St 24 Banque, fond immo 31 Usine d'électricité p 32 Usine à gaz privée 33 Chemin de fer privé	yance, caisse JVA obilier, holding privée		es)				
	☐ 42 Coopérative de log ☐ 43 Société de capitaux [X] 51 Société individuelle ☐ 52 Société de capitaux ☐ 61 Particulier et horrie ☐ 63 Organisation intern ☐ 62 Autre maître d'ouvr	ement x, SA, Sàrl (co e ou de perso x, SA, Sàrl (ir nationale, amb rage privé (eg	enstruction, immobilier) ennes (industrie, artisanat, commerce) edustrie, artisanat, commerce) . eassade elise, fondation, association, etc.)					
	Nom, Prénom	ILSEVEN, S	SERVET	Raison so				
	Adresse:	Chemin du	Petit-Flon 53	Tél. :	078 691 91 45		2	
	NPA / Localité	1018 LAUS	ANNE	E-mail :	ılseven27@holmail.com		*	
21.	Direction des travaux (*):							
	Nom, Prénom	ILSEVEN, S	SERVET	Raison so	ciale :			
	Adresse	Chemin du	Petit-Flon 53	Tél:	078 691 91 45			
	NPA / Localité	1018 LAUS	ANNE	E-mail :	ılseven27@hotmail.com			
G. CA	ARACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	Œ	140	W Tar ye			
30.	Genre de construction (ai	<u>ide)</u> (*) :	[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie civ	vil, aménager	ment extérieur [] Construction pa	articulière		
31.	Type d'ouvrage (*): Approvisionnement en ea Elimination des déchets Infrastructure routière, pa		11 Alimentation en eau 12 Usines d'électricité et réseaux 13 Usines à gaź, réseaux et installa 14 Chauffage à distance 19 Autre 21 Installations d'évacuation et de 22 Ordures ménagères 23 Autres déchets 31 Routes nationales					
	Autre transport et commu	inication	☐ 32 Routes cantonales ☐ 33 Routes communales ☐ 34 Route, place de stationnement ☐ 35 Parking couvert ☐ 41 Constructions pour chemins de ☐ 42 Constructions pour les bus et tr. ☐ 43 Constructions pour la navigatior ☐ 44 Constructions pour les transpor ☐ 45 Constructions pour les commun ☐ 49 Autres constructions vouées au	amway n ts aériens neations (yc.	×.			

03.10.2025 Demande de permis de construire (P) - 244788 Education, recherche, santé, [] 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité) loisirs, culture [_] 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale [] 55 Autre établissement de santé spécialisé [] 56 Installation de loisirs et de tourisme [_] 57 Eglise et bâtiment à but religieux [58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments [] 59 Salles omnisports et salles de sport Autres infrastructures [] 61 Aménagement de berges et barrages [] 62 Constructions pour la défense nationale [69 Autres infrastructures [] 71 Maison individuelle à un logement, isolée [_] 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle [] 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement [] 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation [] 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation [] 79 Autre construction en rapport avec l'habitation Agriculture, sylviculture [81 Construction agricole [_] 82 Construction sylvicole [_] 83 Améliorations foncières Industrie, artisanat, [] 91 Fabrique, usine, atelier commerce, services, [] 92 Halle, dépôt, silo, citerne administration 93 Bât, administratif, bureaux [] 94 Bât. commercial, magasin [X] 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc. [] 96 Autres hébergements de courte durée 99 Autre construction destinée à des activités économiques Situation 33 Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) : [_] 5 m [X] 10 m [] 25 m [] 50 m [] 100 m [_] 250 m [] 500 m [] 1000 m 34 L'ouvrage est également situé sur une autre commune : 35 Dans un plan général d'affectation (PGA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Zone de l'ordre contigu 36 Secteur de protection des eaux : ☐ Au [X] üB (Si zones S, cocher la question N° 115) 37 A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127) Bruit .33 [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation [] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des pénodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie 40. Alimentation en eau de boisson : [X] Réseau public ☐ Alimentation privée 41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : [X] Existante Projetée Distance [m]

P	aq	е	4	1	1	Ę

[X] Existant [] Projeté

[X] Existant

☐ Projeté

Ramassage des déchets

b) Différenciés

a) Conteneurs ordures ménagères

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

(avec ou sans l'assistance électrique)

Supp	ression des barrières architecturales							
43	 La construction de locaux et installations access besoins des personnes handicapées ou âgées Transformation ou agrandissement de bâtiments 	(art. 36 et 37 RLA1	(C)			nelle, est adaptée a	aux	
Equip	pements, installations							1
49	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distrible Piscine fixe (voir la saction Q, Sports, loisirs, campin					E)		
Dech	ets de chantier					0.00 2020		J. P. C.
50.	[_] Si la quantité de déchets de chantier attendue (faut s'attendre à la présence de polluants dange l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité comn	ereux (p. ex. PCE	vation inclus) B, HAP, plomb	dépasse 200 mi ou amiante), ur	3 ou, en cas de déconstruc n plan d'élimination des déc	tion ou transforma shets, comme prév	tion, s'il u par	
Effica	acité énergétique et durabilité des bâtiments et cor	nstructions	VE ES		蒙克金级的 基础			
55	La demande est soumise aux exigences de l'ex Pour les bâtiments de l'Etat ou majoritairement subve			ective DRUIDE	9.1.3 du 25 mai 2022			12
D. Si	JRFAGES, VOLUME, COÛT							
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav			
60.	Surface totale des parcelles [m²]	448	0	0	448			
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	448	0	0	448			
62	Surface bâtie [m²] (B)	246	O	0	246			
63,	Surface brute utile des planchers [m²] (C)			8				
	dont consacrée au logement [m²]							
64_	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)		22					
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (CIA)							
65	Cube SIA [m³]							
66-	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment							
٠	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	200000	CFC 1 à 8	5 [CHF]				
E. 8/	ATIMENT ET LOGEMENT		,		V W *			5. T
75	Description du projet (*)							
	Nb total de nouveaux bâtiments	0 Avec log	ements	0	Sans logements		0	
	Nb total de bâtiments transformés	1						×
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez rempiir les fiches	0 båliment pour chad	que bâtiment)		22			
F. PL	AGES DE STATIONNEMENT				Barrier Committee			10
		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav			
80	Interieur du bâtiment, souterrain, en toiture	Daniel Carlo	Ajoute 0	0 0	0			
81	Couverts, garages exterieurs	0	0	0	0			
82	Places non couvertes	0	0	0	0			
83	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pt. veuillez cooner la que	0	٥	0	ס		×	
84	Nombre de places de stationnement pour les vélos	0	0	0	0			

B19

Demande de permis de construire (P) - 244788

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]	C - C - C - C - C - C - C - C - C				
B·I	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) Lorsque le type de travaux correspond à	Nouveau bâtiment une transformation, îl e	est nécessaire de décrire la	a transformation	à l'aide d'un ou plusieurs cara	ctères ci-après 🖫
	Assainissement énergétique X Changement d'affectation Installation solaire thermique	Agrandi	ssement système de chau issement chauffé tion solaire photovoltaïque		[X]Transformations / rénoval _Agrandissement non chau _Autres travaux de transfor	ıffé
B2	N° de parcelle (*) :	1277		141		
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire	406			a	
B4	Rue/lieu (*):	Rue de la Gare 36				
B5	Dénomination du bâtiment :					
B6	Nombre d'entrées avec adresse	1.	12			
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT			1 % 2 5 5 5	all in that	
В7	Catégorie de bâtiment (*)	Bâtiment a	à affectation mixte (princip	alement logemer	nt)	
	Classe	Immeuble	s à trois logements et plus	;	VX	
B8 -	Surface au sol du bâtiment [m²] :	32				
В9	Surface brute utile des planchers [m²]					
B10	Surface brute des planchers pour le loge	ment [m²] :	Pour les	activités [m²]		
B11	Cube SIA [m³]:					
B12	Nombre de niveaux total (y c sous-sols e	t demi-niveaux) 🗈	6			
B13	Nombre total de logements après travau	x (*): 0				
	Nb 1 Nb 4		Nb 2 pce 0 Nb 5 pce 0	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plu	0 0	14
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mod			No o pee ou pit	us 0	
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S'	STEME DE CHAUFFA	GE			estable to the
Aide po	our la saisie: lien					7
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système	e_de chauffage (*) :	ē .			so e
	Principal:	Chaudière (générique) ¡	pour un seul bâtiment			
	Secondaire:					
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :		y	9		
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	stème de chauffage (*)	:			
	Pour générateur principal:	Mazout				
	Pour générateur secondaire:		,			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	tion d'eau chaude sanit	aire (*) :			
	Principal:	Chaudière (générique)				
	Secondaire:					
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pre	oduction d'eau chaude :	sanitaire (*) :			
	Pour générateur principal:	Mazout				
	Pour générateur secondaire					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er jan	vier 1991 (date du pern	nis de construire) :	[X] Oui	Non	
Pour faire des des Adép (Atte	unte dans les bâtiments transformés ou tous les cas où la construction a eu lieu a e établir un diagnostic amiante (le diagnos diagnostiqueurs amiante du Forum Amia osser le rapport de diagnostic amiante au ention : le rapport sous forme électronique dre à la demande de permis de construire	vant le 1er janvier 1991 stic peut aussi être dans nte Suisse (FACH) (<u>[lien</u> format PDF sur <u>la plate!</u> e doit être signe)	(date du permis de const s certaines occasions de ty t) forme GDA	/pe « utilisation r	normale ») par un diagnoslique	eur inscrit sur la liste

AUTI	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT						
39.	a) Façades, toiture	Mode de c	couleur : ne change pas, ouverture, couleur : ure ne change pas						
	Type de fermeture :	[X] Stores	U Volets						
	b) [] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par ex	en culvre ou zine) supérieure à	50 m²				i ü
44.	Installations de stock		rbures et autres liquides pou	vant polluer les eaux, soumises	s ou non soum	ises à auto	risation s	péciale selon a	art 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	iarge:	☐ Electrique ☐ Hydrauli	que b) Rampe/plate-f	forme ajustable	e: [] Electri	que [] H	lydraulique	8
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres	• d) ∐ Escalier / ta	apis roulant se	rvant au tra	nsport de	personnes	
46.	Raccordement TV/radio):	Antenne collective	Antenne extérieure	Antenni	e intérieure			
			Parabole	Câble téléréseau		9),			161
PAR	TIE ENERGIE					101 5			
	ion thermique (bâtiment on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)			Compé M	tence ME		
48.	Qh (MJ/m² an):		Informations	complémentaires :		0			
	Qhli (MJ/m² an):		Informations	complémentaires :		(5			
453.	a) Qh est inférieur ou éç	gal à Qhli				Ū			- 10
2	b) Demande de dérogal	tion Qh est sup	périeur à Qhli	W.			\Box		
	Dans tous les cas, joir VD-72	ndre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-VD-2b	a et le calcul SIA 380/1. Pour	les bâtiments	neufs, joi	ndre les	formulaires E	N-VD-3 et EN
	Surface de réference ér	nergétique							
	SRE:		Informations	complémentaires :					
465	Installation de locaux fri	gorifiques et/o	u de congélation			[X]		EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag	gricoles chauff	ées		F.			EN 7	
474.	Halles gonflables	,					\Box	EN 8	
Instal	lations techniques du ba	àtiment							
449	Installation de refroidiss réfrigérants stables dan	ement, de clin s l'air (HFC), e	natisation ou de pompe à cha excepté PACs des villas et de	leur (PAC) contenant des fluide s piscines privées	es			75	
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	ol comme source de chaleur	(sondes)				65A	
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme source of	de chaleur (pompage)			\Box	65B	
	chaude sanitaire		2.8	r le chauffage ou pour la productio construire selon l'Art 68c RLATC)	on d'eau			Annexe	
	- Avec fonction de clima			,	*		[]	EN-VĎ-5	
	- Se trouvant à une altiti							Annexe	
456		•		«W, ou chauffage à mazout mo	oyen ou				
461,	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	ies renouvelables					EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau d	haude sanitaire					EN-VD-3	10
463_	Installation de ventilation	n		3			[X]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérat	ıon / humidific	ation /	2				EN-VD-5	
466	Installation de productio	n d'électricité	par combustible		92			EN 9	
475.	Residences secondaire	S	-					EN-VD-3	
Divers	s								
470.	Installation de chauffage	e en pleın air						EN-VD-10	1
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Conce	pt energétique à soumettre à	la DGE-DIREN					
473	Bâtiments tertiaires et d	u secteur pub	lic de plus de 1000 m²					0	
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation electrique pour l'é	clairage				EN 12	
-	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique pour la	ventilation et la climatisation				EN 13	
476	Grands consommateurs	s (consommati	on èlectrique >0.5 GWh ou th	nermique >5 GWh)				EN-VD-15	
477	Demande de dérogation	n à la loi sur l'é	energie ou à son règlement d'	application					
	D (11 11 1								

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la $\frac{\text{DIREN}}{\text{Page}}$ 7 / 15

L. SI	TUATION DE L'OUVRAGE		A	nexes	
Envir	onnement				
101	Situation particulière [] Dans un plan cantonal d'affectation				
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)				
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art, 50a LATC, zone agricole spécialisée art, 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non		
102 2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, depôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non		
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A	1
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	≅ []		66 B	
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[X]			5
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection				
103	Dans l'aire forestière				
104	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt				61
105	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de defrichement avec justificatif)			Annexe	ě
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-c				
	(voir aussi la question 13b)	9			
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[] Oui	[X] Non	43 - DN	
	La carte des dangers naturels doit être consultee sur le guichet cartographique cantonal				
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO)				
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			Tr.	8
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.	34			
106 B	Dans un site pollué (an cas de daute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident] [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident				
107	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)				
108	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[]			
110	Dans une région archéologique	[]	27		
111	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)				
	(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	(1)			
Préser	vation et promotion du parc locatif				4
Démol i Les que	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment ave stions 112,1 à 112 3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	c des log en dernier i	ements loués e lieu, même vecan	existants	
112:1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assúrance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53	
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53	
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui etait loué en dernier lieu	U "*		53 B	
112,3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C	
Recon	naissance de logement d'utilité publique				
112,4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la promo	otion du parciloc	atif (LPPPL)	
	- Logements à loyers modérés (LLM)			54	
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54	
	- Logements étudiants (LE)			54	
	- Logements à loyers abordables (LLA)			54	

Bruit			Stories, Sept. (Alexander)
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art, 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114,	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Prote	ection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		*
116.	Projet situé à moins de 20 m de :	_	(K
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ù	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	ĹI.	
120	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		02
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la demarche est en cours selon ert. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		THE PRESENTA
150	a) Entreprise industrielle au sens de l'art 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en serie		43, 51, 64 43, 51, 64
151	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art 1 OLT4)		43, 51, 64
152	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	[X]	51
Enviro	nnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m² (EIE)		64
154	Installations de production d'energie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon		43, 64
	 ☐ Raffinerie de pétrole ☐ Installation géothermique (plus de 5 MWth) ☐ Installation thermique (plus de 100 MWth) ☐ Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon 	r.	н
Comme	erces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales	A CONTRACTOR	
55.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	[X]	.12
	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	[1	43

03,10,2025

157	Grands magasins, centres commercia Surface consacrée à l'alimentation [m² Surface de vente effective (sans les ent]:				43	
9	[] Inférieure à 2000 m² [] De 2000 à 5000 m²						
	Supérieure à 5000 m² (EIE)						
		la surface de vente est supérieure à 2000 m²					
170.	Bâtiment avec cour inténeure et/ou bà	timent avec façade double peau	Ü			43	
Métau	x et machines						
158.	Métaux et machines Aciéries (EIE) Aluminium (EIE) Métaux	étaux (EIE) non ferreux (EIE)				43, 64	
Bois	THE REAL PROPERTY.			1	Annexes		- Silver
159	Bois et traitement du bois : [_] Panneaux d'agglomérés (EIE) [_]	Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	Ц	K	43, 64	di	
Chimie							
160	Produits chimiques, pétroliers, phytosa	ns (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)			43, 64	**	ş
161.		res, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de			43, 64		
162.	médicaments, de sérums et de vaccins Produits plastiques ou en caoutchouc				43, 64		
Alimer	itation		Sa sa				
163.	Produits alimentaires		[X]	773	43		
164.	Produits agro-alimentaires		[]		43, 64		
Autres	matériaux	FAR IS ADMINISTRAÇÃO DE TRANSPORTO	II KET				
165.	Arts graphiques	REPORT OF THE PROPERTY OF THE			43, 64		
166	Produits pour l'aménagement de la ma	ison et du logement			43, 64		
167.	Produits, appareils, instruments mécar				43, 64		
168	Textiles, habillement, cuir	inques et electroniques					
169.	·	hituma hriguas tuiles incleats ets.)			43, 64		
103.	Matériaux de construction (ex. peinture				43, 64		
	Cimenteries (EIE) Verreries (p	ius de 30'000 van) (EIE)					
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES	OUVRAGES, STEP			- 1		- 1
Terras	sements, dépôts d'excavation et déci	narges		3 1111			-70
200.	Terrassements, excavations ou rembla couvrant une superficie de plus de 500	ois impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou 10 m², mais inférieur à 50'000 m³	Ц		2.000,000	2	
207	Le projet a des emprises (temporaires conduites, de plus de 1'000 mètres liné	et définitives) sur les sols de plus de 5 000 m² ou, pour les caires ?			Concept de	gestion des sols	
201	Dépôts d'excavation impliquant un app [] De 50'000 à 500'000 m³ [] De plus						
202	Décharges contrôlées pour matériaux	nertes, résidus stabilisés, décharges broactives (EIE)					1,41
Installa	ations de collecte, de tri, de condition	mement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de trai	tement	des d	léchets		
203.	Déchetteries ou postes de collecte des	déchets ,					
204	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Cap				43		
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	9 7					
206.	Construction ou modification de station d'épuration	s d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues		51	51		
Survei	lance des ouvrages de retenue				DX VX		368
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³					
		Retenue au dessus du terrain naturel					
		Volume d'eau permanent m³ ;					

O. AG	RIGULTURE, ANIMAUX		Annexes
250	Bàtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251_	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement Li Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux. QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
	W BE		
255	Fosses à purin		52
25∂.	Fumières		52
257	Silos à fourrage		43
258	Installations de biogaz		43
259	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64
	[_] Capacité jusqu'à 5000 t/an		
	☐ Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	-	
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles paramédicales		43, 64
302	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires & cabinets		
307	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308	Cabinets et Instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE) Stands de tir.		
355	Stands de tir [1 Stands de tir (cas géneral)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée		32	
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²	9	32, EN-VD1	1
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD1	1, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	2	32, EN-VD1	1, Concept énergétique
357	` Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée			* .
	☐ eau chauffée : bassın extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11	
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, C	oncept énergetique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, C	oncept énergétique
Loisin	s, campings, dortoirs		S-11/2 1	AND THE PERSON
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[]	43, 64	
359	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	[X]	11, 43, 64	
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43	
360_	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)			
381.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe	
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[]		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43	
364.	Campings, caravanings résidentiels		43	
365.	Places de jeux			
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS			
Trafic	aérien / Véhicules à moteur	/S (E.)		
400	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe	
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe	
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43	
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64	
403.	Places de lavage pour véhicules.		64	
404.	Garages professionnels		43.64	
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64	8
Incend	lie, explosion, pollution			
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)	in .	43, 64	
	Débit massique gaz non epurés dépassant les límites OPair (EIE)			
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63	
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64	
410. 411.	Entreprises de nettoyage Traitement, pre-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		43, 64	
411,	(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[X]	64	5.01
Rayon	nement			
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	n		Annexe
	Installation nouvelle Modification d'installation existante			¥
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructuré électrique HT)			ESTI TD7
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)			

Substances, produits et déchets spéciaux				Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes	[_]			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi	[]		46	
455	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	JDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)	1			
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] on)		Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1 bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.				
90	b) Nombre d'exemplaires des plans		andé		
	(IMPORTANT: Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune: Nombre d'exemplaires pour la CAMAC: Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire:	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire	Comm. 2 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	[_] Promettant acquéreur [] Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0	[_]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2 2	0 0 0		
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[_]	
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)		0	[_]	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 0 2 2 2	0 0 0 1 0 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2	0 0 0		

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours, Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du M. 25 au 07.12.25

Conformément à l'art, 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): Rohain Sadan

Tél. (1):072 3/6 49 10 Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)



T +41 78 691 91 45 - ilseven27@hotmail.com N° PLAN 137GAR_ENQ_Plan de situation

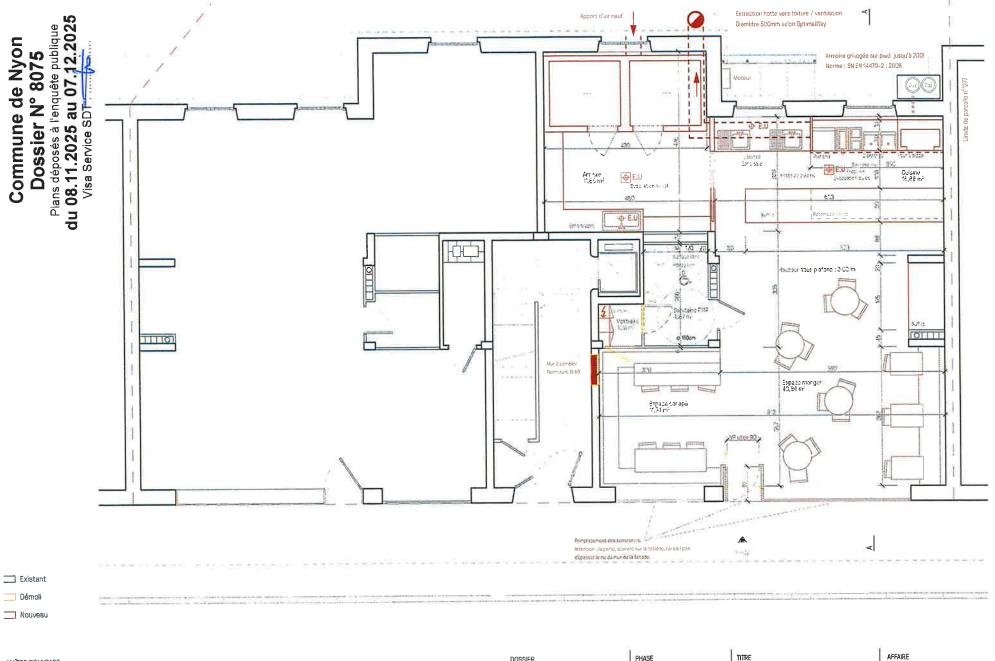
ECHELLE 1:500

INDICE MODIFICATION

DATE IMPRESSION VISA 11.09.25 tc

bung sa architectes Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260 T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch





MAÎTRE D'OUVRAGE
Ilseven Servet
Rue du marché 5 - Nyon - 1260
T +41 78 691 91 45 - ilseven27@hotmell.com
N° PLAN
P 137GAR_ENQ_Plan de rez-de-chaussée

DOSSIER
ENQUETE

INDICE MODIFICATION

ECHELLE

1:100

Phase 33

DATE IMPRESSION VISA
02.10.25 to

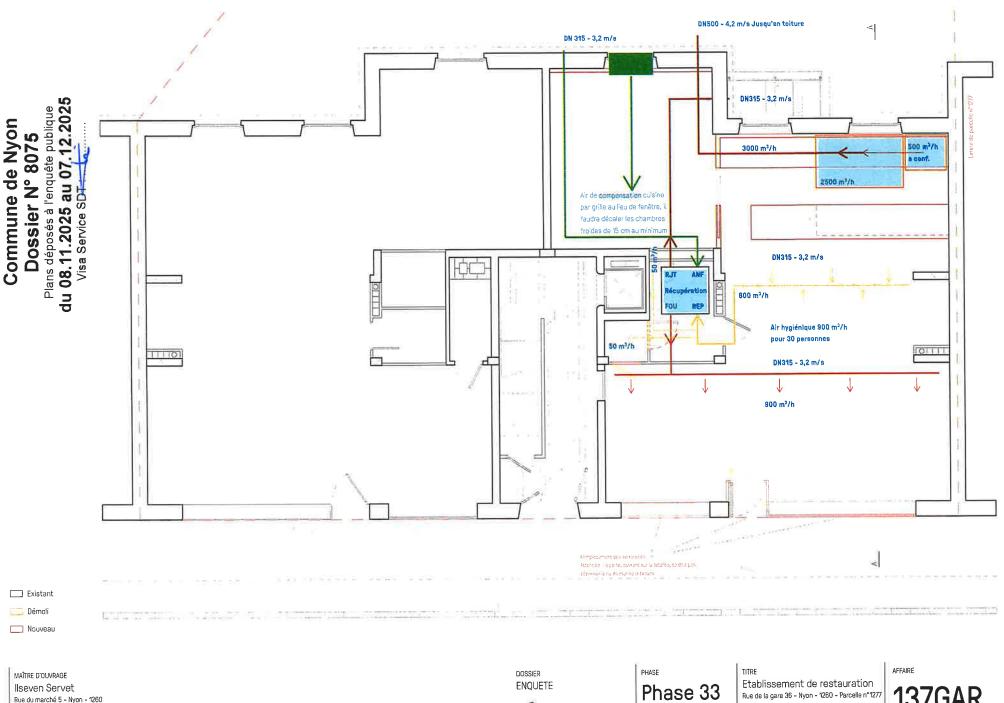
Etablissement de restauration Rue de la gare 36 - Nyon - 1260 - Parcelle n°1277



137GAR

bunq sa architectes Rua Saint-Jean 32 - Nyon - 1260 T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch





Rue du marché 5 - Nyon - 1260 T +4178 691 91 45 - ilseven27@hotmail.com N° PLAN 137GAR_ENQ_Plan de ventilation

INDICE MODIFICATION ECHELLE

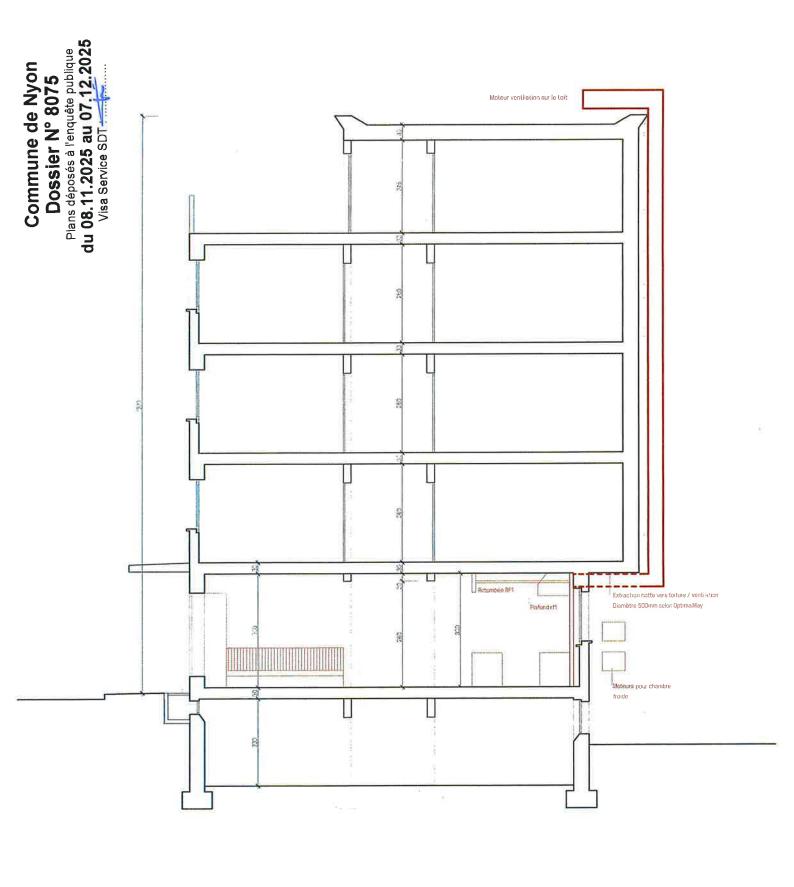
1:100

DATE IMPRESSION VISA 11.09.25 tc

Rue de la gare 36 - Nyon - 1260 - Parcelle nº 1277

bung sa architectes Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260 T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch







MAÎTRE D'OUVRAGE INDICE MODIFICATION ECHELLE

Ilseven Servet
Rue du marché 5 - Nyon - 1260
T +41 78 691 91 45 - ilseven/27@hotmail.com

AFFAIRE

137GAR

ARCHITECTES PILOTES

-bunq sa architectes Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260 T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch



Commune de Nyon
Dossier N° 8075
Plans déposés à l'enquête publique
du 08.11.2025 au 07.12.2025
Visa Service SDT MATRE D'OUVRAGE Ilseven Servet Rua du marché 5 - Nyon - 1260 T +4178 661 91 45 - ilseven27@hotmail.com Nouveau Nouveau ☐ Existant 137GAR_ENQ_Façade Nord-Est Démoli DOSSIER ENQUETE INDICE MODIFICATION ECHELLE 1:100 Remplacement des fenêtres de la devanture (façade nord-est), en conservant leur tracé d'orgine. Remplacement de la porte o'entrée PHASE 12.09.25 DATE IMPRESSION Phase 33 ರ TITRE
Etablissement de restauration
Rue de la gare 36 - Nyon - 1280 - Parcelle n°1277 bung sa architectes Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260 T +41 21 601 19 10 - info@bung.ch







Nouveau

137GAR_ENQ_Concept ventilation extérieur

MAÎTRE D'OUVRAGE

llseven Servet Rue du marché 5 - Nyon - 1260 T +41 78 691 91 45 - ilseven27@hatmail.com INDICE MODIFICATION

ECHELLE 1:5,3 3

PHASE

Phase 33

DATE IMPRESSION VISA 02.10.25 tc

TITRE

Etablissement de restauration

Rue de la gare 36 - Nyon - 1260

AFFAIRE

137GAR

ARCHITECTES PILOTES

bung sa architectes Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260 T +41 21 601 19 10 - info@bung.ch

